

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE  
L'AUTHION  
ET DE SES AFFLUENTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
SYNDICAL

Conseil Syndical du 28 Novembre 2017

**Délibération n°2017-31**

Effectif légal : 60  
Nombre de délégués en exercice : 60  
Nombre de présents : 41  
Nombre de votants : 44

**Président : Monsieur Patrice PEGE**  
**Date de convocation du conseil syndical :**  
**Secrétaire désigné : M. Olivier LEROY**

**Affiché le : 29 Novembre 2017**

Présents : Jérôme HARRAULT-Claude MARANDEAU-Franck RABOUAN-Jean-Jacques FALLOURD-Thierry BELLEMON-Marc FARDEAU-Marc COUINEAU-Edith JOULIN-Bénédicte BUSSONNAIS-Jean-Maurice LEROY-Chantal MOREAU-Stéphane FORTANNIER-Elisabeth MARQUET-Yves JEULAND-Roger DELSOL-Philippe ROCHAIS-Olivier LEROY-Marcel BLANCHET-Claude COZETTE-Eric HERVE-Michel COUVREUX-Joël AUZANNE-Didier ROUGER-Dominique LEBRUN-Bernadette MASSE-Patrice PEGE-Christophe GABILLER-Alain DUPUIS-Robert MONET-Delphine BARDIN-Francis CHAMPION-François POIRIER-Joel CHARRUAU-Laurent NIVELLE-Jean-Noël NIVELLE-Marie-Agnès PIHEE-Christian RUALT-Jean-Luc JOULIN-Etienne MOREAU-Eric BOSSIS-Pierre-Yves DEMION

Excusés avec pouvoirs : M. Jean-Claude GALLET Po/M.RABOUAN-Mme Sylvie GAILLARD Po/M.AUZANNE-M. Jacques LOYEAU Po/M.HARRAULT

Excusés : Vincent OUVRARD-Luc VANDELDE-Laurent CUREAU-Bernard DE LA PERRAUDIERE-Frédéric DUPERRAY-Jean-Michel GUIET-Christophe CARDET-Grégory BLANC-Jacky FONTAINE-Marie-Pierre MARTIN

**Objet : Validation du programme de restauration du Couasnon et de ses Affluents pour les années 2018, 2019 et 2020**

Jean-Jacques FALLOURD, vice-président du SMBAA, rappelle que le 12 mai 2016, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) a lancé une étude pour dresser le bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) du bassin du Couasnon 2010-2016 et définir le nouveau programme d'actions à mettre en œuvre dans les années à venir.

Le bilan montre une amélioration de la qualité des cours d'eau mais également la nécessité de poursuivre la mise en place d'actions de restauration sur le Couasnon et ses Affluents, pour atteindre l'objectif du bon état écologique fixé par la Directive Cadre sur l'Eau.

Le 04 juillet 2017, un nouveau programme d'actions sur 7 ans, comportant des actions prioritaires et des actions secondaires sur le linéaire sous compétence du SMBAA, a été présenté au comité de pilotage de l'étude qui rassemble des partenaires techniques (Agence Française pour la Biodiversité, Direction Départementale des Territoires, ...) et financiers, des représentants d'usagers ainsi que les élus de la commission géographique du Couasnon. Suite à cette réunion, le comité a décidé de conserver l'ensemble des actions de la programmation (actions prioritaires et actions secondaires) compte tenu du fait que la plupart des opérations nécessitent l'accord préalable des riverains qui peuvent potentiellement essuyer des refus d'où la nécessité de provisionner des opérations « secondaires ».

Après consultation des partenaires financiers, seules les actions des 3 premières années (2018-2019 et 2020) peuvent faire l'objet d'une contractualisation. Le programme d'actions est détaillé à l'annexe 1.

Les actions prévues en 2018 et 2019 seront rattachées par avenant au Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) de l'Authion qui doit s'achever fin 2019. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne souhaite, à partir de 2020, repartir sur un seul nouveau CTMA à l'échelle du bassin de l'Authion pour simplifier les démarches administratives.

Les actions prévues en 2018, 2019 et 2020 seront également intégrées au Contrat Régional de Bassin Versant de l'Authion (outil financier de la Région Pays de la Loire pour financer les actions des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux approuvés).

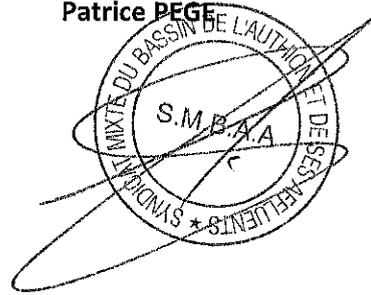
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Décide de valider et de mettre en œuvre la nouvelle programmation définie pour les années 2018, 2019 et 2020, sous réserve de l'obtention des accords des riverains et de bénéficier de financements suffisants,
- Décide de conclure un avenant avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour rattacher les actions prévues en 2018 et 2019 au Contrat Territorial Milieux Aquatiques de l'Authion ;
- Décide d'intégrer les actions prévues pour les années 2018, 2019 et 2020 au Contrat Régional de Bassin Versant de l'Authion ;

- De solliciter une participation financière au taux le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, du Département et de la Région pour la mise en œuvre de la nouvelle programmation,
- De réaliser une procédure de Déclaration d'Intérêt Général afin de légitimer les interventions sur terrain privé,
- Mandate et autorise Monsieur le Président à la signature de tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Président du SMBAA**

**Patrice PEGE**



Annexe 1 : Nouveau programme de restauration du Couasson et de ses affluents pour les années 2018, 2019 et 2020

Poste de dépense	Dépenses								Prévisionnel subventions et/ou participations par poste de dépense, sur 3 ans			Prévisionnel récupération FCTVA (16,40%)	Prévisionnel reste à charge SMBAA, par poste de dépense, sur 3 ans	
	Année 1 (2018)		Année 2 (2019)		Année 3 (2020)		Total par poste de dépense sur 3 ans		Agence de l'Eau Loire Bretagne	Région des Pays de la Loire	Département et/ou Communes de Baugé en Anjou		%	TTC
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	Montant	Montant	Montant			
Restauration de la végétation (ruisseaux du Tarry, de Belle Roche, de Sermaise et de la Moinière + zones humides à Baugé)	36 008,50 €	43 207,90 €	8 333,34 €	10 000,01 €	18 661,50 €	22 393,80 €	63 001,34 €	75 601,61 €	46 360,96 €	15 120,32 €	2 000,00 €	- €	17,35%	13 120,32 €
Entretien végétation (Couasson)	19 895,00 €	23 874,00 €	10 000,00 €	12 000,00 €	10 000,00 €	12 000,00 €	39 895,00 €	47 874,00 €	19 149,80 €	- €	11 988,50 €	- €	35,00%	16 755,90 €
Lit mineur (reméandrage, ratalutage des berges en pente douce, banquettes, radiers...)	103 460,00 €	124 152,00 €	94 605,00 €	113 408,00 €	86 494,00 €	102 582,80 €	283 469,00 €	340 150,80 €	170 076,40 €	53 681,80 €	- €	55 798,34 €	17,81%	60 585,26 €
Continuité (création de rampes en granulats pour noyer des chutes d'eau existante au niveau d'ouvrages problématiques, création passage à gué, ...)	7 000,00 €	8 400,00 €	3 000,00 €	3 600,00 €	22 500,00 €	27 000,00 €	32 500,00 €	39 000,00 €	19 500,00 €	6 500,00 €	- €	6 397,56 €	16,93%	6 602,44 €
Amélioration de la gestion hydraulique (automatisation de vannes, définition d'un protocole de gestion des ouvrages sur le Couasson)	80 352,00 €	96 422,40 €	- €	- €	- €	- €	80 352,00 €	96 422,40 €	3 600,00 €	16 270,40 €	- €	14 832,89 €	64,01%	61 719,11 €
Indicateurs de suivi (IPR, IBGN, IBC, mise en place de pléziomètres)	4 500,00 €	5 400,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	3 600,00 €	12 500,00 €	15 000,00 €	8 580,00 €	2 980,00 €	- €	689,97 €	19,14%	2 871,03 €
Etudes (Etudes préalables à la réalisation de travaux : levés topographiques, modélisations hydrauliques, ...)	21 500,00 €	25 800,00 €	11 000,00 €	13 200,00 €	- €	- €	32 500,00 €	39 000,00 €	20 460,00 €	6 820,00 €	- €	4 822,78 €	17,69%	6 897,22 €
Communication (panneaux d'information à Baugé)	500,00 €	600,00 €	15 600,00 €	18 600,00 €	500,00 €	600,00 €	16 500,00 €	19 800,00 €	10 080,00 €	3 360,00 €	3 539,40 €	2 460,60 €	1,82%	360,00 €
Technicien de rivière : Fonctionnement	5 500,00 €	6 600,00 €	5 500,00 €	6 600,00 €	5 500,00 €	6 600,00 €	16 500,00 €	19 800,00 €	11 980,00 €	- €	- €	- €	40,00%	7 920,00 €
Technicien de rivière : Poste	34 000,00 €	40 800,00 €	34 000,00 €	40 800,00 €	34 000,00 €	40 800,00 €	102 000,00 €	122 400,00 €	73 440,00 €	- €	- €	- €	40,00%	49 960,00 €
<b>Total</b>	<b>312 713,50 €</b>	<b>375 256,20 €</b>	<b>186 838,34 €</b>	<b>224 206,01 €</b>	<b>179 656,50 €</b>	<b>215 586,60 €</b>	<b>679 207,34 €</b>	<b>815 048,81 €</b>	<b>382 125,96 €</b>	<b>104 612,52 €</b>	<b>17 507,90 €</b>	<b>85 001,13 €</b>	<b>27,70%</b>	<b>225 801,29 €</b>

L'année 1 intègre quelques actions inscrites au budget 2017 du SMBAA pour pouvoir être financées par la Région des Pays de la Loire dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant et par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre de l'avenant au CTMA du Bassin de l'Aauthion. Il s'agit de l'action de renaturation du Rochette/Mouline, au niveau de la STEP d'Echemiré (Baugé en Anjou) et de l'opération d'automatisation de vannes et d'installation d'un dispositif de mesure de niveaux d'eau sur le Couasson. Le montant total de ces actions s'élève à 90 402 € HT.